

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
27 juin 2023

PUBLIE LE : 04 JUIL. 2023

Délibération n°230627-3 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt et un juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 JUIN 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Stephan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022**RAPPORTEUR** : Dominique PIERRET, Vice-président

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2022 ;

VU le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 pour le budget du syndicat ;

Les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable	
Dépenses	A	6 097 073.24 €	D001	
Déficit n-1	B	2 610 703.03 €		
Recettes	C	8 526 748.71 €		
Déficit	D=C-A-B	- 181 027.56 €		
RAR - Dépenses	E	652 151.54 €		
RAR - Recettes	F	6 786.00 €		
Déficit après prise en compte des RAR	G=D+F-E	- 826 393.10 €		
Section de fonctionnement				
Dépenses	H	23 321 830.70 €		
Recettes	I	27 051 779.99 €		
Excédent n-1	J	5 123 718.38 €		
Excédent	K=J-H	8 853 667.67 €		
Affectation des excédents de fct en invst	G	- 826 393.10 €	R1068	
Excédent fct après affectation	=K-G	8 027 274.57 €	R002	

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte l'affectation des résultats comptables 2022 comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 déficit d'investissement reporté : 181 027,56 € ;
- Report de la section de fonctionnement de 8 853 667.67 € comme suit :
 - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 826 393.10 € ;
 - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 8 027 274.57 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 4/07/2023
Transmis en préfecture et affiché le 4/07/2023

Pour Extrait Conforme


Serge CASERIS
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal